



La ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Najat VALLAUD-BELKACEM

Communiqué de presse

Paris, le 20 juin 2014

Combattre maintenant les inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville

Notre politique pour les droits des femmes doit s'adapter à nos territoires.

Le travail que Danielle BOUSQUET, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, a présenté à Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, met en lumière une réalité inacceptable : là où il y a des inégalités territoriales, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore plus fortes.

Dans les quartiers, les zones isolées, les femmes sont confrontées à des difficultés particulières auxquelles l'action publique doit s'attaquer.

Les 44 recommandations du rapport constituent un ensemble cohérent qui nourriront utilement les initiatives prises par la ministre pour relancer la politique de la ville, et en particulier à travers les nouveaux contrats de ville qui favoriseront une approche intégrée pour réduire les inégalités qui pèsent sur les femmes. Les mères isolées constitueront en particulier une des cibles prioritaires de l'action publique dans les quartiers.

La ministre souhaite d'ores et déjà avancer sur quelques actions concrètes :

- **Donner accès à l'information sur les droits et aux services** : L'accès des femmes à l'information sur les droits sera facilité. La priorité est donnée aux quartiers cibles de la politique de la ville et à la réduction des inégalités dans la création de 100 000 nouvelles places de crèches d'ici 2017. Des dispositifs de garde sur les horaires atypiques seront développés, à des coûts accessibles.

- **Faciliter le retour à l'emploi des femmes, en particulier des mères isolées** : les politiques de l'emploi sont davantage territorialisées avec des objectifs ciblés pour que les femmes puissent bénéficier de tout l'éventail des outils de la politique de l'emploi. Aujourd'hui, à peine 6% des bénéficiaires actuels des clauses d'insertion des chantiers financés par l'agence sont des femmes. L'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sera repensée pour en faire un véritable outil d'insertion pour les jeunes femmes, en lien avec le travail conduit avec la Fédération Française du Bâtiment pour développer la mixité dans les emplois du BTP.

- **Soutenir l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers** : le fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), qui permet d'améliorer l'accès à la création d'entreprises ou de reprise d'activité des femmes, sera plus facilement accessible aux femmes des quartiers prioritaires.

- **Donner aux femmes toute leur place dans la vie sociale de leur quartier** : le ministère met en place des conseils citoyens, composés à parité, dans chacun des 1300 nouveaux quartiers prioritaires. Ils auront un droit de regard sur l'espace public, les transports, les logements. Le ministère développe aussi les marches exploratoires des femmes. Elles permettent aux femmes d'être actrices de leur propre sécurité en les aidants à se réappropriier l'espace public. Onze marches seront lancées en lien avec les collectivités dans les semaines à venir.

Contact

Mélanie BRANCO, Service de presse : 01.49.55.34.11